



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 11 décembre 2023

**Dossier n° : AE 23.0521**

**Demandeur : COUTEL Marie-Josée**

**Date d'enregistrement de la demande : 28/11/23**

**Date limite de candidature : 28/02/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 28/03/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CELOUX	5,61	COUTEL Serge	Section A 452,453,552, Section b 5,10,
SAINT-PONCY	26,5	COUTEL Serge	Section H 786, Section YB 7,14,16, Section YD 20,26,74,
SAINT-PONCY	10,96	COUTEL Alexis	Section YB 37,38, Section YC 9,10, Section YD 73,
SAINT-PONCY	34,87	COUTEL J-L et Marie-Josée	Section YA 10,21,36,49, Section YB 25, Section YO 7, Section ZH 26,35,66,67 Section ZI 126, Section ZP 48,50,54, Section ZR 16,26,51, Section ZS 11 15,Section ZT 1,
SAINT-PONCY	4,5	Indivision MONIER	Section YB 2, Section YD 24

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière